



Fédération CGT
de la Santé et de l'Action Sociale
Union Fédérale de l'Action Sociale
Union Fédérale de la Santé Privée



N/Réf. 145.17 XG/nb

Montreuil, le 11 mai 2017.

Objet : CCNT 51 Suites de notre consultation CGT sur l'avenant 2017-02.

Adresse

à l'attention de nos syndiqué-e-s concerné.e.s par la CCNT du 31.10.1951

Cher.e camarade,

Comme vous le savez, l'Union Fédérale de la Santé Privée et l'Union Fédérale de l'Action Sociale ont procédé à une consultation des syndicats concernés par la Convention Collective Nationale du Travail du 31.10.1951 afin de connaître leur avis sur la signature – ou non - de l'avenant n°2017-02 du 15 mars 2017 (cf. annexe).

L'augmentation de 0,5% de la valeur du point est inadmissible compte tenu de la perte du pouvoir d'achat estimée à 26 % par la DARES sur 15 ans. La différence de coefficient entre les Aides Médico-Psychologiques (AMP) et les Aides-Soignants (AS) n'est pas acceptable car ces professionnels réalisent le même travail.

La majorité des syndicats sont pour que le Crédit d'Impôts et Taxes sur les Salaires (CITS) soit intégralement consacré à la revalorisation salariale, comme l'avait d'ailleurs suggéré Madame TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé lors du dernier congrès de la FEHAP.

Se sont exprimés les syndicats CGT des établissements ci-après : Fondation Ellen Poidatz (St Fargeau Ponthierry), Bon sauveur (Albi), Fondation Diaconesse, Centre médical de l'Argentière, Hôpital de Moze / Kerpape, SAML Vaugneray, Sainte-Marie, Masse Trividy, Santé privée de Brest, Association française des gestionnaires de CAS, Maison de retraite pro., MAS Le Grand Saule, Association des Paralysés de France, CRP Jean-Moulin, EMMAUS, Association Notre-Dame, ASEI, etc.

Les réponses ont été unanimes pour ne pas signer cet avenant.

Nous remercions les syndiqués qui ont participé à ce travail collectif de consultation. C'est ensemble que pourrons gagner les luttes nécessaires et ce n'est que grâce à la convergence de nos actions que nous pourrons créer le rapport de force.

La CGT n'est pas dupe ! Comment ne pas voir le mépris de la FEHAP auprès du monde salarial ? Depuis plus de deux ans, la négociation en matière de politique salariale est inexistante. La FEHAP s'est empressée de faire signer la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC craignant qu'un de ses partenaires « privilégié » ne soit plus représentatif après le 30 mars 2017. Elle a précipité la signature d'un avenant sans réelle négociation (se trompant même de catégorie pour une profession et étant même obligée de présenter un erratum à l'avenant sans en rediscuter ensuite avec les organisations syndicales représentatives).

Pour toutes ces raisons, **la CGT ne signera pas l'avenant 2017-02.**

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale

BOURSE DU TRAVAIL - Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL Cedex